

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Auxerre, le 16 décembre 2024

MADAME, MONSIEUR
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUX
6 B PLACE MARECHAL LECLERC
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de
l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00133150		jeudi 05 décembre 2024 à 11h34
Unité de gestion	0202	COMMUNAUTE D'AGGLO DE L'AUXERROIS	par : JULIE VEZIANO
Installation	UDI 000696	COMMUNAUTE AUXERROISE OUEST	Type visite : AUD1
Point de surveillance	S 0000001191	CENTRE VILLEFARGEAU	Type d'eau: T
Localisation exacte	MAIRIE		Motif : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION
Commune	VILLEFARGEAU		

Analyse laboratoire

Résultats

Limites de qualité Références de qualité
inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type del'analyse : R4718 Code SISE de l'analyse : 00132404 Référence laboratoire : LSE2412-19351

Résultats

Limites de qualité Références de qualité
inférieure supérieure inférieure supérieure

MÉTABOLITES NON PERTINENTS

Chlorothalonil R471811	0,338 µg/L				
------------------------	------------	--	--	--	--

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de l'Yonne

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00133150)

Présence de Chlorothalonil R471811. Cependant, cette teneur étant inférieure à la valeur sanitaire transitoire de 3 µg/l, l'eau reste consommable par l'ensemble de la population.

P/Le préfet,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Bruno BARDOS